Plan de cours — Formation

Via Prévention est une instance paritaire créée en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1). Il s'agit d'un organisme autonome, sans but lucratif, fondé et administré par des associations d'employeurs et de travailleurs des secteurs d'activité économique du transport, de l'entreposage et des services relatifs à l'environnement.

« Article 101 : L'association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activités qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. »

Le contenu de cette formation est en conformité avec la législation actuelle sur la santé et la sécurité du travail.

Cette formation est admissible comme dépense de formation en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (no. Agrément : 0057393).

CONDITIONS PRÉALABLES

Afin d'assurer l'efficacité de nos programmes d'apprentissage, nous croyons nécessaire que les conditions préalables suivantes soient remplies :

En conformité avec l'article 256 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*, les chariots élévateurs visés par la formation cariste sont ceux fabriqués :

- À compter de la date de l'entrée en vigueur du règlement (2 août 2001) : selon la norme **Safety Standard for Low Lift and High Lift Trucks, ASME B56.1 -1993** ;
- Avant la date de l'entrée en vigueur du règlement (2 août 2001) : selon la norme **Low Lift and High Lift Trucks, CSA B335.1 -1977** ou selon la norme **Low Lift and High Lift Trucks, ANSI B56.1 -1975.**

À remarquer que *les transpalettes électriques* sont également inclus dans les normes mentionnées par le règlement.

Pour l'entreprise (session en entreprise)

- S'assurer de la présence d'un gestionnaire dans le but :
  - De faire connaître la politique de l'établissement concernant l'utilisation sécuritaire des chariots élévateurs
  - D'accorder un suivi à des éléments abordés lors de la formation (s'il y a lieu)
  - Fournir un local approprié pour la session de formation
  - Fournir un chariot élévateur et un environnement sécuritaire (partie pratique)

Pour le participant ou la participante

- Savoir lire et écrire en français (fonctionnel)

Le conseiller ou la conseillère de Via Prévention peut vous aider dans l'évaluation des conditions préalables. Afin de convenir des modalités pour les exercices pratiques, nous vous invitons à communiquer avec nous pour bénéficier de ce service.

CLIENTÈLE VISÉE

Caristes d'expérience **(âgés d'au moins 16 ans)**, préposés.ées à l'entretien des chariots élévateurs, manutentionnaires, superviseurs.euses, contremaîtres d'entretien, membres du comité de santé et de sécurité de l'établissement.

Note : *Un cariste d'expérience* est un individu qui a suivi une formation d'une école reconnue sur la conduite d'un chariot élévateur ou dont l'employeur atteste qu'il a acquis les habiletés nécessaires à la conduite d'un chariot élévateur.

Seul un cariste d'expérience peut effectuer les exercices de la partie pratique.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Connaître les principaux risques liés à l'utilisation des chariots élévateurs et les règles d'utilisation sécuritaires.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

À la fin de la formation, le participant ou la participante sera en mesure de :

- Interpréter la plaque signalétique de son chariot
- Faire l'inspection journalière de son chariot
- Comprendre la notion de stabilité des chariots
- Reconnaître les principaux dangers liés à l'utilisation de son chariot
- Savoir comment se déplacer de façon sécuritaire
- Savoir comment manipuler les marchandises de façon sécuritaire

CONTENU DU COURS

Introduction

- La prise en charge du chariot
  - L'inspection
  - La plaque signalétique
- La circulation
  - Le renversement
  - Les piétons
  - L'environnement de travail
- La manutention de charge
  - Le gerbage et le dégerbage des marchandises
  - Les quais de chargement
  - Le chargement et le déchargement des remorques à plateau
  - Le levage d'un travailleur à l'aide du chariot

- La fin de la journée de travail
    - Le stationnement du chariot
- L'alimentation du chariot
- Exercice pratique

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposé et animation assistés d'une présentation PowerPoint, de courts vidéos, d'exercices d'apprentissage et de mise en situation

MATÉRIEL REMIS À L'ENTREPRISE

- Guide : Chariot élévateur et surfaceuse à glace au propane : un entretien préventif pour une performance sécuritaire
- Guide : Les batteries des chariots élévateurs électriques : l'utilisation sécuritaire
- Guide : Chariot élévateur : prière de ne pas renverser
- Guide : Chariot élévateur à poste de conduite élevable
- Guide : Chariots élévateurs — Pour ne rien oublier…
- Guide : À chacun sa voie : Chariots et piétons
- Guide : Chariots, accessoires et prévention
- Article prévention au travail

MATÉRIEL REMIS AUX PARTICIPANTS.TES

- Fiche : Chariots élévateurs et palettiers — Protégez vos arrières
- Livret du cariste
- Fiche: L'entreposage des palettes perdues
- Fiche: Les paletées
- Fiche: Les palettes réutilisables
- Exercices

ÉVALUATION

Examen écrit et exercices pratiques sur les lieux de travail

DURÉE

7 heures : approximativement 4 heures de contenu théorique et 3 heures d'exercices pratiques si la formation est donnée à l'entreprise.

NOMBRE DE PARTICIPANTS.TES PAR SESSION

4 à 12 participants.tes

ATTESTATION

Après la formation, Via Prévention enverra par courriel, à l'employeur, une attestation de formation en format PDF au nom de chaque participant et de chaque participante.

L'attestation de formation en format 3" x 2" sera expédiée à l'employeur.

Sur demande, Via Prévention peut expédier des attestations imprimées en format 8,5" x 11" (frais d'impression et d'expédition applicables).

ANNEXE

ENTENTE PRÉALABLE À LA FORMATION SUR LA CONDUITE PRÉVENTIVE D'UN CHARIOT ÉLÉVATEUR

La formation offerte par Via Prévention répond à l'ensemble des obligations et exigences du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (L.R.Q., c. S-2.1, r.19.01).

Formation théorique (en salle)

L'employeur s'engage à fournir

- L'assistance d'un gestionnaire à la session de formation
- Un local approprié pour la session de formation

Formation pratique assumée par Via Prévention

Cette formation s'adresse uniquement à des caristes d'expérience :

Cariste d'expérience

Individu âgé de 16 ans ou plus, qui a suivi une formation sur la conduite d'un chariot élévateur d'une école reconnue ou dont l'employeur atteste qu'il a acquis les habiletés nécessaires à la conduite d'un chariot élévateur.

Note : La formation pratique n'a pas pour objectif d'apprendre à conduire un chariot élévateur, mais de s'assurer que les notions théoriques de prévention sont intégrées dans l'utilisation d'un chariot élévateur en situation réelle de travail.

L'employeur :

- Confirme que les participants répondent à la définition du cariste d'expérience telle que définie précédemment.
- S'engage à :
  - Fournir l'assistance d'un gestionnaire à la session de formation
  - Fournir un chariot élévateur et un environnement sécuritaire
  - Effectuer le suivi auprès des caristes qui auraient échoué certains exercices afin qu'ils aient par la suite les habiletés demandées

Formation pratique assumée par l'employeur

L'employeur s'engage à vérifier que le cariste est en mesure d'utiliser un chariot élévateur de façon sécuritaire (dans son environnement de travail et en fonction des conditions spécifiques reliées à son travail), notamment en ce qui concerne :

- Le démarrage
- Le déplacement et l'arrêt
- La manutention de charges et toute autre manœuvre nécessaire à la conduite d'un chariot élévateur avec le type d'équipement habituellement utilisé en situation réelle de travail

_____ _____

Signature de l'employeur Date